

CHARTRE DU COBRA CLUB DE FRANCE

Préambule

La charte d'éthique et de bonne conduite de l'association a pour objet de définir les règles et principes qui régissent les rapports entre les membres de l'association et ceux qui existent entre les membres et l'association elle-même.

Elle a pour but de définir et garantir l'état d'esprit du Cobra Club de France (CCF).

1 - Les relations entre les membres et le club

Chacun est le bienvenu au club, qu'il soit propriétaire ou pas, quelle que soit la marque de son auto, sa motorisation ou l'usage qu'il en fait.

Ces éléments ne peuvent donner lieu à quelconque forme de hiérarchie entre les membres ; de fait, tous les membres ont strictement les mêmes droits et les mêmes obligations vis à vis du club et de sa communauté.

Le nom de l'association « Cobra Club de France », son acronyme « CCF », comme son logo, ne pourront en aucun cas être utilisés pour le propre bénéfice d'un membre ou d'un tiers sans l'accord express du bureau.

Si un membre a connaissance d'un problème, de quelque nature qu'il soit, risquant de perturber le bon fonctionnement de l'association ou de brouiller son image, il doit impérativement et immédiatement en informer le bureau.

Les membres doivent se comporter en toutes circonstances loyalement vis-à-vis de du club.

Etre membre du CCF, c'est aussi participer à la vie du club, notamment en étant le plus possible présent aux événements - petits et grands, locaux ou nationaux - organisés au cours de l'année.

C'est aussi, dans la mesure du possible, aider à leur organisation.

De façon plus générale, les membres sont invités à apporter leur concours au développement du Club et de ses activités.

2 - Les relations entre membres

Comme dans de nombreux clubs, le tutoiement est d'usage courant entre les membres. Personne ne doit pouvoir s'en indigner, pas plus que pour l'usage du vouvoiement pour ceux qui le souhaiteraient.

Les membres du CCF doivent faire preuve d'écoute, de tolérance et d'ouverture d'esprit. Chacun vit sa passion comme il l'entend, il peut en débattre, même âprement, sans chercher à imposer son point de vue aux autres. Aucune atteinte portée par des gestes, des paroles ou des attitudes envers l'association ou des membres ne sera tolérée.

Les attaques personnelles, ou autres invectives (même polies) sont prosrites.

S'agissant de vivre et de défendre une passion, le mauvais esprit n'est pas admis.

Le Club est là pour favoriser le partage d'expérience, pour que le plus grand nombre profite des connaissances et des opportunités apportées par chacun, petits et grands moments, instants de bonheur ou grosses galères (...), pour donner autant que recevoir.

L'intégration des nouveaux est l'affaire de tous. Chacun doit veiller à ce que les nouveaux adhérents se sentent bien intégrés.

3 - Les relations entre les membres et l'extérieur

Les membres de l'association ont le devoir de donner une bonne image de la passion qui les réunit et de véhiculer une image positive du club au travers de leurs propos et comportements.

Les membres du bureau sont responsables de la communication externe (presse, TV, radio, partenaires,...), par conséquent, un membre de l'association qui souhaiterait s'exprimer officiellement au nom de l'association devra obtenir préalablement l'accord du bureau et communiquer uniquement sur des informations validées par celui-ci.

4 - Sorties et manifestations

L'activité du Cobra Club de France est publique, sans quoi il ne s'agit pas d'une activité proposée par le club ! Ainsi, lors des sorties et manifestations officielles, régionales ou nationales, les invitations sont ouvertes à tous les membres sans discrimination, sans passe droit, dans le strict respect des règles et des règlements imposés à tous et connus de tous. Des invités extérieurs peuvent se joindre à la manifestation dans la mesure des places disponibles, les adhérents demeurant prioritaires.

L'inscription aux sorties / manifestations induit l'acceptation entière du programme prévu par l'organisateur.

Seul l'organisateur et / ou le bureau est habilité à rentrer en contact avec les prestataires de service.

Lors des sorties, l'adhérent ne mettra pas la sécurité des autres participants en danger par un comportement inapproprié, une conduite inadaptée.

En ces occasions, les participants doivent veiller les uns sur les autres notamment :

- en prenant soin de ne pas perdre ceux qui les suivent ;
- en cas de panne, de son véhicule ou de celui d'un autre participant, de la signaler à l'organisateur ;
- chercher de quelle manière on peut se rendre utile ;
- en adaptant sa conduite en fonction la qualité du revêtement afin de veiller à l'intégrité du véhicule qui suit (projections de gravillons).

Les participants doivent veiller à la tranquillité des habitants des villages traversés et plus généralement à l'image du club laissée après leur passage.

En conclusion

Le Cobra Club de France réunit une communauté de passionnés d'horizons et d'origines divers. Il est et doit rester d'abord et avant tout un lieu convivial de partage et d'échange.

Ne vous demandez pas uniquement ce que le Cobra Club de France peut faire pour vous, mais aussi ce que vous pouvez faire pour le Cobra Club de France et sa communauté !

Le contenu du Club, les avantages proposés à ses membres, ses activités, son rayonnement, et l'ambiance qui y règne (...) sont l'affaire de tous.

Le non respect de la Charte pourra conduire à l'application de l'Article IX des statuts à savoir l'exclusion de l'association.